

27 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM
(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 13 juin 2008, complété par des courriers des 16 et 26 juin, Monsieur Dominique Louis a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 19 mars 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, par suite d'une acquisition d'actions ASSYSTEM sur le marché, le seuil de 20% du capital de la société ASSYSTEM et détenir directement et indirectement, à cette date, 4 896 394 actions ASSYSTEM représentant 7 168 549 droits de vote, soit 22,53% du capital et 30,34% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Dominique Louis	485 658	2,23	730 173	3,09
HDL SAS (2)	3 397 866	15,63	5 425 506	22,96
CEFID SAS (3)	466 916	2,15	466 916	1,98
H2DA SARL (4)	542 654	2,50	542 654	2,30
EEC (5)	3 300	0,01	3 300	0,01
Total	4 896 394	22,53	7 168 549	30,34

Par ailleurs, M. Dominique Louis a précisé détenir directement et indirectement, au 19 mars 2007 et au 13 juin 2008, 3 747 961 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) 07/13 donnant droit, par souscription, à autant d'actions ASSYSTEM.

Le déclarant a en outre précisé détenir, directement et indirectement, au 13 juin 2008, 5 491 285 actions ASSYSTEM représentant 7 183 260 droits de vote, soit 24,91% du capital et 29,58% des droits de vote (6), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Dominique Louis	485 658	2,20	730 173	3,01
HDL SAS (2)	3 438 466	15,60	4 885 926	20,12
CEFID SAS (7)	1 020 607	4,63	1 020 607	4,20
H2DA (4)	542 654	2,46	542 654	2,23
EEC (5)	3 900	0,02	3 900	0,02
Total	5 491 285	24,91	7 183 260	29,58

Par ailleurs, la société HDL SAS a précisé détenir, au 13 juin 2008, 3 948 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) 03/12 donnant droit, par souscription, à autant d'actions ASSYSTEM.

2 - Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Dominique Louis, n'agit pas de concert, mais seul avec les sociétés HDL SAS, CEFID SAS, EEC SAS et H2DA SARL, sociétés qu'il détient respectivement à 100%, 80%, 94,15% et 60,59%, directement et indirectement.

Etant président du directoire d'ASSYSTEM, il n'a pas l'intention de demander une nomination comme membre du conseil de surveillance d'ASSYSTEM, ni de demander pour les sociétés HDL SAS, CEFID SAS, EEC SAS et H2DA SARL, une nomination comme membre du directoire ou du conseil de surveillance d'ASSYSTEM.

Il envisage de poursuivre ses acquisitions, sans exclure de continuer à procéder à des cessions, selon les opportunités du marché.

Il n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ASSYSTEM ».

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 21 732 561 actions représentant 23 626 044 droits de vote.

(2) Détenue à 100% par M. Dominique Louis.

(3) Détenue, à cette date, à 49,99% par la société par actions simplifiée HDL et à 30,01% par Dominique Louis.

(4) Détenue à 50,004% par la société par actions simplifiée CEFID, à 19,60% par la SAS HDL et à 0,99% par M. Dominique Louis.

(5) Détenue à 94,15% par la société par actions simplifiée HDL.

(6) Sur la base d'un capital composé de 22 040 912 actions représentant 24 281 550 droits de vote.

(7) Détenue à 66,68% par la SAS HDL et à 13,32% par M. Dominique Louis.